




LUXDOC OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	
Date d'entrée	17 SEP. 2021
F.	
Art.	

Concerné: - Arrêté N° 3A/2015/0656/114 du 13 septembre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire autorisant la SA EURO SERVICES à exploiter un pont roulant avec palan à Bascharage, 54, ZAC Op Zaemer.

Brm.: - Transmis à l'Administration communale de Käerjeng aux fins de l'affichage prévu à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Les publications, le cas échéant, reprises dans l'autorisation précitée sont accessibles sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

Pour le Directeur,

Nancy Schmit
Employée